



**CONTEXTE**

Le transport routier fait aujourd'hui partie des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes de Rives de Moselle (51%). Par ailleurs, la congestion du réseau routier en heure de pointe sur le tronçon de l'A31 pousse à renforcer la mobilité ferroviaire qui apparaît comme l'alternative la plus crédible.

A l'horizon 2021-2023, la SNCF prévoit de tripler l'offre de cadencement avec un train toutes les 3-5 minutes en heure de pointe à Hagondange contre 13 minutes aujourd'hui.

Les deux gares du territoire doivent se développer en anticipant la hausse de fréquentation.

**DESCRIPTION**

S'engager dans les réflexions autour de la mobilité et susciter la discussion avec les acteurs impliqués :

- Engager la discussion avec Metz Métropole sur la question du parking : aujourd'hui le stationnement à Metz est compliqué et amène de nombreuses personnes à privilégier le stationnement sur le parking d'Hagondange et à créer du trafic inutile (Metz-Hagondange-Metz).
- Pousser à l'échelle de la Communauté de communes pour lancer les travaux de dépollution sur l'ex site de Technilor qui pourra offrir à terme 240 places de stationnement supplémentaires au niveau de la gare d'Hagondange.
- Envisager la création de parkings plus éloignés avec un fonctionnement en parkings-relais et navettes.
- Développer le parking à la gare de Maizières-lès-Metz.
- Développer les haltes ferroviaires sur le territoire (notamment à Talange).

**PORTEURS**

SNCF, Région Grand Est, Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLE**

Habitants

**PARTENAIRES :**

Région Grand Est

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** Non déterminé

**MOYEN HUMAIN :** Chargé de mission mobilité - 1 ETP (lien avec fiches actions 1 à 10)

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Lutte contre la pollution atmosphérique  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de personnes prenant le TER sur les gares de Rives de Moselle  
Cadence des TER dans les 2 gares

**GAIN CO2 :**

23 000 tCO2e (soit 7 % des émissions du transport)

**CONTEXTE**

La coexistence de différentes solutions de déplacement (voiture, train, bus, vélo, marche à pied) pose la question de l'aménagement des nœuds modaux assurant le transfert d'un mode à l'autre. L'aménagement de nœuds modaux implique aussi la sécurisation de ces points de passage et de circulation dense. Dans une perspective de montée en puissance des gares du territoire, les offres de mobilité alternatives d'accès aux gares doivent être développées.

**DESCRIPTION**

Développer les interconnexions entre les différents modes de transport :

- Développer des cheminements piétons de qualité en rabattement sur les gares.
- Réaménager la gare de Maizières-lès-Metz : garantir l'accès aux voies n°2 et n°3 pour les vélos, poussettes et personnes à mobilité réduite, prévoir de nouveaux abris, améliorer la signalétique.
- Assurer une connexion cyclable aux deux gares.
- Planter des équipements de stationnement vélo adaptés pour de la longue durée (vélo station, etc...).
- Aménager le fronton des gares pour faciliter l'accès des piétons (zone 30, chaussée au niveau des trottoirs, signalisation, ...).
- Construire des espaces publics qualitatifs au niveau des gares.
- Intégrer des points de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) si possible sur les parkings des deux gares.

**MOYEN FINANCIER** : Non déterminé

**MOYEN HUMAIN** : Chargé de mission mobilité - 1 ETP (lien avec fiches actions 1 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de places de stationnement vélo créées

Nombre de places de stationnement prévues pour le covoiturage

**GAIN CO2 :**

23 000 tCO2e (soit 7 % des émissions du transport)

**PORTEURS**

SNCF, Région Grand Est, Communauté de Communes Rives de Moselle, communes de Maizières-lès-Metz et d'Hagondange

**CIBLE**

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**CONTEXTE**

Le covoiturage est une solution de plus en plus pratiquée à la fois sur des trajets privés et professionnels. Il peut parfois même être organisé par l'employeur (exemple du Conseil Départemental de Moselle). Le covoiturage représente un levier pour augmenter le taux de remplissage des véhicules particuliers et fluidifier le trafic. Plusieurs plateformes permettant d'opter pour cette solution existent :

- Exemple à Thionville : <http://www.mobilithi.fr/>
- Exemple en Meurthe-et-Moselle : <https://www.tedicov.fr/>
- A l'échelle nationale : <https://www.roulezmalin.com/>

**DESCRIPTION**

- Développer les aires de covoiturage sur des points stratégiques du territoire de Rives de Moselle :
  - Aménagement d'une aire de covoiturage (42 places) à Argancy en 2021 : signature d'une convention de travaux et de financement avec la SANEF. Sa localisation a pour avantage de garantir une desserte rapide de l'autoroute A4 et A31.
  - Recenser en partenariat avec le Département les délaissés routiers du territoire pouvant accueillir des aires de covoiturage.
  - Intégrer des infrastructures de recharge électrique et GNV sur ces aires de covoiturage.
- Sensibiliser et promouvoir la pratique du covoiturage via des actions de communication (lien avec la fiche action 9).
- Développer une plateforme numérique de covoiturage sur le territoire de la Communauté de Communes : mettre en lien les conducteurs et les « clients ».

**MOYEN FINANCIER :** Aménagement de l'aire d'Argancy financée par la SANEF (40 000 €)

**MOYENS HUMAINS :** chargé de mission mobilité – 1ETP (lien avec les fiches actions 1 à 10)  
Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 6 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI :**

- Nombre d'aires de covoiturage aménagées
- Nombre de km parcourus en covoiturage sur le territoire (valeur à recueillir via les applications de covoiturage)
- Nombre de communication réalisée

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle –  
Communes, CD 57, SANEF

**CIBLE**

Habitants, communes

**PARTENAIRES :**

CD57, SANEF

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

- Réduction des émissions de GES
- Lutte contre la pollution atmosphérique
- Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

500 tCO2e (soit 0,2 %  
des émissions du  
transport)

**CONTEXTE**

La Communauté de communes de Rives de Moselle dispose d'un schéma communautaire des voies vertes. Le territoire possède aujourd'hui un important réseau cyclable constitué de 5 boucles soit 100 km de voies vertes balisées.

**DESCRIPTION**

Mettre le schéma communautaire des voies vertes au service de la mobilité quotidienne et des liaisons utiles. L'objectif est d'amener les habitants à utiliser le vélo comme mode de déplacement pour les trajets domicile-travail, domicile-école, domicile-achat, etc. et pas seulement pour le loisir. Il est donc nécessaire que les utilisateurs de vélo puissent emprunter les axes principaux en toute sécurité et de manière continue.

**1) Réaliser les travaux pour de nouvelles liaisons :**

- Liaison « Fil Bleu de l'Orne » : voie verte entre Gandrange-Richemont, liaisons à la commune de Vitry-sur-Orne ainsi qu'à la voie bleue.
- Liaison de Maizières-Lès-Metz à Amnéville les Thermes.
- Liaison Norroy-le-Veneur à l'Écoparc.
- Liaison de la gare d'Hagondange : à Talange, au nouvel hôpital ainsi qu'à la gare de Rombas.
- Passerelle Demange à Maizières.
- Franchissement de l'A31 entre Hauconcourt et Maizières.

**2) Intégrer le vélo dans l'aménagement des voiries :**

- Marquage au sol (sur route ou sur trottoir) pour délimiter des zones vélo sur les voiries existantes.
- Pour les nouvelles chaussées : envisager des voies réservées pour le vélo (à inscrire dans le règlement des PLUs des communes).

**MOYEN FINANCIER :** 200 000 € Par kilomètre de piste cyclable unidirectionnelle

Subventions mobilisables : appels à projets « Fonds à mobilités actives »

**MOYEN HUMAIN :** Chargé de mission mobilité – 1 ETP (lien avec les fiches actions 1 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Linéaire d'itinéraires cyclables réalisés

Budget annuel attribué aux aménagements vélos

Nombre de kilomètres moyens parcourus en vélo par habitant (enquêtes Scotam)

**GAIN CO2 :**

650 tCO2e sur la base de 5 % des trajets internes de véhicules (0,2 % des émissions du transport)

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes

**CIBLES**

Habitants, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

N°6

## Favoriser le télétravail

MOBILITE

**CONTEXTE**

Depuis 2017, le cadre législatif qui facilite le télétravail (ordonnance n°2017-1387 du 22.09.2017), le télétravail peut être mis en place par :

- accord d'entreprise ou d'établissement,
- charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique, du comité d'entreprise ou des délégués du personnel,
- accord entre l'employeur et le salarié formalisé par tout moyen.

**DESCRIPTION**

- Mettre en place le télétravail pour les agents de la Communauté de Communes à hauteur d'une journée par semaine: stopper l'acquisition de postes fixes (à l'exception des profils non « télétravaillables ») et équiper l'ensemble des agents avec un PC portable professionnel.

- Sensibilisation et communication de la Communauté de communes à destination des entreprises aux avantages du télétravail (augmentation de la productivité, amélioration de la qualité de vie, optimisation de l'espace, témoignages d'entreprises, etc.).

**MOYEN FINANCIER :** 30 000 € HT pour l'équipement des agents (laptops, écrans, stations, clavier/souris, équipements divers)

**MOYENS HUMAIN :** Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de personnes pratiquant le télétravail à leur domicile  
 Nombre de communications sur le télétravail  
 Emissions de GES

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle –  
Communes

**CIBLES**

Agents, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
 Lutte contre la pollution atmosphérique  
 Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

300 tCO<sub>2</sub>e soit 0,2 % des émissions du transport)

**CONTEXTE**

Le co-working est un mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents. La bonne couverture par le réseau fibre optique dont bénéficie le territoire est un atout à valoriser pour développer ce type de structure.

**DESCRIPTION**

- Soutenir et accompagner les démarches de création d'espace de co-working sur le territoire : un projet est en cours au sein de la gare de Maizières-lès-Metz.
- Organiser et valoriser l'utilisation des locaux prévus pour le co-working sur l'Ecoparc de Norroy-le-Veneur.
- Réfléchir à l'aménagement d'espaces de co-working sur le territoire : revalorisation d'anciennes friches industrielles et/ou revitalisation des centres urbains.

**MOYEN FINANCIER :**

300 000 € Sur la base de l'exemple de Thionville : prix de 2000€/m<sup>2</sup> et une capacité de 15 places (10m<sup>2</sup> par employé)

**MOYENS HUMAIN :** Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'espaces de co-working sur le territoire  
Capacité d'accueil des locaux de co-working (en nombre de personnes)  
Nombre de personnes inscrites dans les espaces de co-working

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle –  
Communes

**CIBLES**

Actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Lutte contre la pollution atmosphérique  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO<sub>2</sub> :**

300 tCO<sub>2</sub>e sur la base de 3 % des déplacements domicile-travail évités

**CONTEXTE**

Le pédibus se développe de plus en plus en France notamment dans les zones rurales. Le pédibus correspond à un autobus pédestre, principalement utilisé dans le cadre du ramassage scolaire. Il représente ainsi une alternative à la voiture particulière et au bus scolaire.

**DESCRIPTION**

Le but de cette action est de mettre en place un système de ramassage pédestre des enfants sur le principe d'une ligne de bus, aux arrêts et horaires définis. Des adultes encadrants assurent la sécurité et la ponctualité du ramassage.

Accompagnement de la Communauté de Communes ou des communes pour :

- Expérimenter l'organisation d'un trajet pédibus une journée par an pour obtenir un retour d'expérience.
- Pérenniser la démarche sur les communes motrices en trouvant des équipes volontaires (parents d'élèves, service mairie) éventuellement rétribuées pour encadrer les élèves le matin et le soir.
- Réaliser la sécurisation des circuits empruntés (signalisation).
- Communiquer et sensibiliser bien en amont les parents d'élèves.
- S'inspirer de l'exemple de Vitry-sur-Orne.

**MOYEN FINANCIER :** Aucun

**MOYENS HUMAIN :** Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 7 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'écoles ayant mis en place un pédibus  
Nombre d'élèves utilisant le pédibus

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle –  
Communes et écoles

**CIBLES**

Elèves et parents d'élèves

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Lutte contre la pollution atmosphérique  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

15 tCO<sub>2</sub>e sur la base  
de 30 % d'enfants  
utilisant le pédibus



**CONTEXTE**

Les enjeux des déplacements et de la transition écologique nécessitent de redonner toute sa place au vélo dans les politiques de mobilité : le vélo est une solution concrète aux besoins de déplacements quotidiens, touristiques et de loisirs. C'est un moyen évident de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique sur son territoire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Instaurer un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à ou sans assistance électrique (VAE) à destination des ménages du territoire : *l'aide à l'achat par la collectivité ouvre le droit à un soutien de l'Etat : le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €.*

- Mettre en place le forfait mobilité durable à destination des agents de la CCRM et communaux : issu de la loi LOM, le dispositif permet aux employeurs publics de prendre en charge, de manière facultative, les frais de déplacement de leurs agents sur leur trajet domicile-travail effectué avec des moyens alternatifs à la voiture comme le vélo (ou covoiturage – lien fiche action 4). Les versements sont exonérés d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales dans une limite de 200 euros par an et par salarié.

- Promouvoir le forfait mobilité durable auprès des entreprises.
- Communiquer et sensibiliser sur l'usage du vélo.
- Organiser des événements pour promouvoir le réseau des voies vertes du territoire.

**MOYEN FINANCIER** : 20 000 € d'enveloppe budgétaire annuelle pour les aides à l'acquisition de vélos

**MOYENS HUMAIN** : Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de subvention attribuée

Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable

Nombre de communication réalisée

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle – entreprises

**CIBLES**

Habitants, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

650 tCO2e sur la base de 5 % de demande la première année

**CONTEXTE**

Aujourd'hui, la majorité du parc automobile du territoire est constitué de véhicules essences ou diesels. La mise en place d'infrastructures pour permettre le développement de véhicules avec de nouvelles motorisations moins polluantes et durables semble essentielle pour répondre aux futurs besoins de déplacements. Plusieurs communes comptent déjà un véhicule électrique dans leur flotte. L'utilisation d'un véhicule technique se prête en effet à de la mobilité électrique (distances parcourues sur un aller assez courtes, durée de vie importante,...).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Renouvellement de la flotte de la CCRM : achats de deux véhicules électriques en 2021.
- Privilégier les véhicules à motorisations électriques ou GNV lors du renouvellement des flottes automobiles dans les communes et les syndicats du territoire.
- Déployer des bornes de recharge électriques publiques en charge rapide sur le territoire.
- Mettre à disposition une cartographie des bornes de recharge sur le territoire.
- Communiquer sur ces nouvelles motorisations : intérêt (qualité de l'air, moins de nuisances sonores), liste des voitures, montant des aides versées par l'Etat.
- Réfléchir au développement de stations de recharge GNV (lien avec la fiche action 13) et hydrogène sur le territoire.

**MOYENS FINANCIERS :**

50 k€ pour l'acquisition de deux véhicules électriques par la CCRM

3 000 € pour l'installation de borne de recharge électrique

Subvention mobilisable : programme Advenir

**MOYENS HUMAINS :** Chargé de mission mobilité – 1 ETP (lien avec les fiches actions 1 à 9)

Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (lien avec les fiches actions 4 à 9)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Proportion de véhicules électriques ou GNV dans la flotte des communes et de l'intercommunalité

Nombre de bornes de recharge électrique installées sur le territoire.

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle – communes

**CIBLES**

Services techniques des communes et de la CCRM  
Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

6800 tCO2e (soit 2 %  
des émissions du  
transport)

**CONTEXTE**

Le territoire ne compte à ce jour aucune infrastructure de réseau de chaleur. Ce dernier représente un levier significatif pour augmenter la part de l'énergie locale et renouvelable consommée sur le territoire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

-La création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois est en cours sur la commune de Maizières-lès-Metz) : une étude des besoins énergétiques et de dimensionnement du réseau a été menée en 2020 (réalisée par la MATEC. Dès 2021, il est prévu :

- un recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage thermique : choix du site d'implantation de la chaufferie et choix des bâtiments qui seront raccordés au réseau.
- une délégation de service public.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Janvier 2022 : attribution du marché de concession et démarrage des travaux pour 18 mois.
- Janvier 2023 : démarrage des essais de la chaufferie pour 6 mois.
- Janvier 2024 : mise en route du réseau de chauffage.

-Poursuivre le développement les réseaux de chaleurs sur le territoire Rives de Moselle : des discussions sont actuellement en cours sur les communes de Mondelange et de Talange.

**PORTEUR :**

Commune de Maizières-lès-Metz

**CIBLES :**

Habitants, établissements publics, Clinique privée ELSAN

**PARTENAIRES :**

MATEC

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** Budget AMO thermique : 56 k€ HT / Subventionnée à 70 % par l'ADEME

Subvention mobilisable : aide régionale Climaxion

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Développer les réseaux de chaleur

Réduction de la consommation d'énergie finale

**INDICATEURS DE SUIVI**

Attribution du marché de délégation de service public

Energie produite par l'installation en kWh/an

Fourniture bois énergie de provenance locale (tonnage)

**GAIN CO2 :**

1500 tCO2e sur la base de 5 % des besoins de chauffage couverts par un réseau de chaleur approvisionné à 60 % par des ENR

**CONTEXTE**

Le changement d'équipement de chauffage vers une énergie moins carbonée constitue le 1<sup>er</sup> moyen de réduire l'impact carbone d'un logement.

Actuellement, la Communauté de Communes verse déjà une aide pour l'achat :

- d'une installation de géothermie
- d'une chaudière à condensation
- d'une chaudière à bois
- d'une pompe à chaleur et aérothermie
- d'une installation de production d'eau chaude sanitaire ou chauffe-eau thermodynamique.

La durée prévisionnelle du dispositif d'aide est de deux ans. L'objectif est de renouveler ces subventions durant toute la durée du programme d'actions du PCAET.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Poursuivre le versement d'aides pour l'installation de chauffage central moins émissifs : seules les installations dites de chauffage central ou les dispositifs innovants destinés à remplacer un chauffage central seront éligibles. L'aide apportée par la Communauté de Communes représentera 20 % d'un plafond de 5 000 € H.T. de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation.

- Communiquer sur les aides et subventions existantes.
- Sensibilisation et communication sur les bonnes pratiques d'utilisation des poêles à bois : combustibles adéquats, entretien...

Point d'attention : les sujets de la provenance du bois et de son transport devront être étudiés. L'impact sur la qualité de l'air devra être pris en compte.

**PORTEUR**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLE**

Habitants

**PARTENAIRES :**

ATMO Grand Est , ALEC du Pays Messin

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** 90 000 € sur la base d'un peu moins de 5% des logements en 6 ans qui feront la demande d'un changement d'équipement

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Développer des énergies renouvelables  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**INDICATEURS DE SUIVI**

- \* Nombre de subventions attribuées
- \* Nombre de personnes sensibilisées

**GAIN CO2 :**

7 000 tCO2e Sur base de 5% de logements qui font le changement sur la période de 6 ans ( soit 7 % des émissions du résidentiel et du tertiaire)

**CONTEXTE**

Actuellement, le territoire Rives de Moselle ne compte aucune unité de méthanisation mais le gisement existe. La CCRM souhaite voir émerger un projet de méthanisation territorial dans le but d'augmenter la part d'énergie renouvelable produite sur le territoire tout en assurant une valorisation optimale des déchets traités par la collectivité et ainsi diminuer les quantités enfouies ou incinérées.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Création d'une unité de méthanisation avec un hygiéniseur sur la zone industrielle du porte de Talange portée par la société Eglog : « METHALANGE ». La production démarrera en 2022 avec valorisation du biogaz qui sera réinjecté dans le réseau GRDF.
- Mise en service de la STEP d'Hagondange gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB) suite aux travaux d'extension : méthanisation des boues sur site avec réinjection du biogaz dans le réseau de gaz de la ville.
- Impliquer les habitants pour permettre l'acceptation du projet ou leur participation.
- Engager des discussions avec les partenaires, faciliter les rencontres entre agriculteurs, développeur, habitants, Chambre d'agriculture, GRDF, station d'épuration, agriculteurs, ...

**MOYEN FINANCIER** : Aucun, les projets sont portés par les acteurs locaux.

**MOYEN HUMAIN** : non déterminé

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'unité de méthanisation  
Quantité de biogaz (m<sup>3</sup>) produit

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle, communes, Eylog, SMAB, Chambre d'agriculture

**CIBLES**

Communes, habitants, agriculteurs

**PARTENAIRES :**

ADEME, GRDF, Chambre d'Agriculture

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Développer les énergies renouvelables

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

850 teq CO<sub>2</sub> (soit 0,9 %  
des émissions du  
résidentiel et du tertiaire)

Développer le photovoltaïque sur le territoire

**CONTEXTE**

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. Des projets sont en train d'émerger sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking visiteur du parc Walygator : production annuelle estimée à 10 GWh/an (équivalent de 4710 kWh/an/foyer soit 2136 foyers) qui permettra d'éviter environ 98 tonnes par an d'émissions de CO<sub>2</sub>. L'énergie électrique produite sera réinjectée sur le réseau public de distribution. *En complément, le projet va permettre à Walygator de faire des économies sur la consommation électrique de l'éclairage extérieur grâce au changement de technologie : remplacement des candélabres par des LED sous ombrières.*
- Projet de centrale photovoltaïque au sol sur une ancienne sablière sur les communes d'Argancy d'Hauconcourt : surface d'environ 18,3 ha pour une production annuelle d'énergie estimée à 20 000 MWh/an, ce qui permettra d'éviter environ 501 tonnes par an d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- Développer les projets d'énergies renouvelables citoyens et participatifs : sensibiliser les habitants, assurer une montée en compétence sur ce sujet et se fixer pour objectif de faire émerger au moins un projet collectif sur le territoire (accompagnement par le réseau GECLER).
- Installer du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et profiter de l'occasion des audits énergétiques pour étudier la faisabilité de ces projets (lien avec l'action 26 ).
- Informer et sensibiliser les administrés (mise à disposition de cadastres solaires, interventions de l'ALEC,...)

**MOYEN FINANCIER :** 10 000€ (convention avec le réseau GECLER) subventionné à 65 % par Climaxion

**INDICATEURS DE SUIVI**

- \* Surface de panneaux photovoltaïque installée
- \* Puissance installée (kWc) et production annuelle (kWh/an)

**PORTEURS**

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes – développeurs privés

**CIBLES**

Habitants, communes

**PARTENAIRES :**

Développeurs privés, Réseau GECLER, ALEC

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Développer les énergies renouvelables  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

599 teq CO<sub>2</sub> (deux centrales solaires)



**CONTEXTE**

Le secteur agricole est fortement émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (principalement liés à l'utilisation de phytosanitaires). Plusieurs actions visant la réduction des produits phytosanitaires sont proposées par la Chambre d'agriculture de Moselle dans le cadre du plan Ecophyto (formation, réseau de fermes pilotes, publication de bulletins de santé du végétal...). La collectivité compte aujourd'hui déjà quelques exploitations en bio.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- S'appuyer sur la Chambre d'Agriculture qui possède des équipes capables d'accompagner et de conseiller les agriculteurs dans leur conversion : réalisation d'étude de faisabilité et d'audit de conversion en agriculture biologique.
- Organiser au niveau des communes et de la Communauté de communes des réunions de partage d'expériences entre agriculteurs conventionnels et agriculteurs bio (lien avec l'action 17).
- Communiquer sur les dispositifs d'aide de l'Etat spécifiques à l'agriculture biologique : aide à la conversion, crédit d'impôt,...
- Créer un annuaire des structures intervenant sur le bio (lien avec l'action 20).
- Développer des débouchés : cantines, magasins locaux, ...
- Communiquer et sensibiliser sur le bio auprès de la population : ses avantages (réduction du traitement de l'eau, amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la santé des agriculteurs, plus de biodiversité) et ses contraintes.

**MOYEN FINANCIER** : Non déterminé

**MOYEN HUMAIN** : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Surfaces d'agriculture en bio (ha)  
Suivi des émissions de GES

**GAIN CO2 :**

2 000 teq CO<sub>2</sub> (soit 11 % des émissions de l'agriculture)

**PORTEUR :**

Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLES :**

Agriculteurs

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Réduction de la pollution atmosphérique  
Adaptation au changement climatique

**CONTEXTE**

Les forêts représentent un secteur menacé par les effets du changement climatique en particulier par les sécheresses et le développement des maladies. Des actions, en partenariat avec les acteurs de la filière, peuvent permettre d'augmenter la capacité d'adaptation des forêts. Le réseau Grand Est des Chambres d'Agriculture étudie les effets du changement climatique par territoire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Diversifier les essence pour augmenter la résilience des forêts en raison de l'incertitude des variations climatiques à venir.
- Planter des essences en prévision des effets du changement climatique (essences adaptées au stress hydrique...) en se rapprochant de la chambre d'agriculture pour connaître ces essences.

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle , communes, ONF, Chambre d'Agriculture

**CIBLES :**

Communes forestières , exploitans forestiers

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** Non déterminé

**MOYEN HUMAIN :** 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Chiffre d'affaire total dégagé par le secteur forestier du territoire.

**GAIN CO2 :**

1 000 teq CO<sub>2</sub> (soit 6 % des émissions de l'agriculture)

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Augmentation du potentiel de séquestration carbone

Adaptation au changement climatique



**CONTEXTE**

L'agriculture représente un secteur menacé par l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes (sécheresses en particulier). Des actions d'adaptation peuvent permettre de réduire la vulnérabilité des exploitations.

Le réseau Grand Est de la Chambre d'Agriculture étudie les effets du changement climatique par territoire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Accompagner les agriculteurs à la gestion du risque par les équipes de la Chambre d'Agriculture : conseils et formations sur les nouvelles cultures, diversification et rotation des cultures, adaptation des pratiques agricoles, préservation de la biodiversité (formations sur les plantations de haies) ...
- Organiser une/des conférence(s) avec les élus, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs pour présenter les diagnostics et les services que peut proposer la chambre d'agriculture (lien avec action 15).
- Relayer les événements organisés par la chambre d'agriculture via les outils de communication en interne.
- Communiquer sur les formations réalisées par la Chambre d'Agriculture auprès des exploitants du territoire et organiser des sessions sur le territoire.

**MOYEN FINANCIER** : Non déterminé

**MOYEN HUMAIN** : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de réunions/formations organisées

Chiffre d'affaire total dégagé par le secteur agricole sur le territoire

**GAIN CO2 :**

1 000 teq CO<sub>2</sub> (soit 6 % des émissions de l'agriculture)

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle , communes, Chambre d'Agriculture

**CIBLES :**

Agriculteurs

**PARTENAIRES :**

Chambre d'Agriculture

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Augmentation du potentiel de séquestration carbone

Adaptation au changement climatique

**CONTEXTE**

Le phénomène des îlots urbains est dû à l'accumulation d'un certain nombre de facteurs : la densité urbaine, la circulation automobile, la minéralisation excessive et le déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics. Afin de lutter contre ce phénomène, la végétalisation des centres villes permet de ramener de la fraîcheur ainsi que de la biodiversité : il s'agit de créer des espaces verts, d'encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitats...

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Augmenter la couverture végétale, notamment dans communes les plus urbanisées ::
  - Augmenter le patrimoine arboré dans les communes: création d'une forêt urbaine (500 m<sup>2</sup>) à Maizières les Metz selon la méthode Miyawaki, création d'un arboretum sur la commune d'Hauconcourt, multiplier les opérations « un enfant/un arbre » sur le territoire.
  - Un projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école de Richemont est à l'étude.
- Préserver et augmenter les espaces verts dans les documents d'urbanisme :
  - Définir une part minimale de surfaces non imperméabilisées et réservées à la végétalisation pour tout projet d'aménagement.
  - Définir des critères de végétalisation pour tout projet de réhabilitation et de construction.
- Privilégier les projets en zones déjà artificialisées.
- Préserver la biodiversité sur le territoire :
  - Accompagner les communes à la gestion différenciée des espaces verts via des réunions de sensibilisation (FREDON Environnement) et sensibiliser la population au zéro-phyto;
  - Protéger la faune sauvage : inventaire de l'avifaune et programme de sauvegarde des espèces par la LPO.

**MOYENS FINANCIERS** : 15 k€ micro-forêt / 100 k€ arboretum / 40 k€ végétalisation de la cour d'école de Richemont.

**MOYEN HUMAIN** : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches 15 à 22)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Superficie totale d'espaces verts et naturels en milieu urbain  
Nombre d'arbres plantés

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle , communes

**CIBLES :**

Habitants

**PARTENAIRES :**

LPO, FREDON Environnement, CAUE, EPFL

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Adaptation au changement climatique  
Lutte contre la pollution atmosphérique  
Augmentation du potentiel de séquestration carbone

**GAIN CO2** : /

**CONTEXTE**

Le territoire est touché par le risque inondation : ruissellement et débordement des cours d'eaux, remontées de nappes, saturation des réseaux d'eaux pluviales et ruissellement en milieu urbain. Ces risques seront amplifiés dans les années à venir.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Sensibiliser les élus et former les services urbanisme à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales avec l'ADOPTA.
- Introduire des critères de gestion durable des eaux pluviales dans les PLU et règlements de ZAC :
  - Imposer une gestion durable des eaux pluviales à la parcelle (infiltration) pour tout projet d'aménagements sauf en cas d'impossibilité.
  - Imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables pour tout projet d'aménagement.
- Adopter des mesures préventives concernant la gestion des inondations et des coulées d'eaux boueuses sur les espaces agricoles avec le soutien des équipes de la Chambre d'Agriculture.
- Identification des zones humides du territoire communautaire et définition d'actions de préservation et de reconquête de ces dernières : préserver ces zones dans les documents d'urbanisme.
- Engagement du Syndicat Mixte Moselle Aval, dont la CCRM est adhérente, dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (2019-2023).
- Gestion et entretien des trois ouvrages classés de protection contre les inondations du territoire et restauration des ruisseaux dans le cadre de la compétence GEMAPI.

**MOYENS FINANCIERS** : 50 k € étude zone humide subventionnée à 70 % par l'agence de l'eau / 3000-4000 k€ programmes de restauration des cours d'eau de la Barche et du Feuby  
**MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP (chargée de mission GEMAPI et chargée de mission développement durable)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre formations réalisées  
 Nombre de documents ayant fixé une part minimale de surfaces non imperméables  
 Adoption du PAPI  
 Surfaces de zones humides identifiées (ha)

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLES :**

Communes, services urbanismes

**PARTENAIRES :**

ADOPTA, Syndicat Mixte Moselle Aval, CEREMA

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Adaptation au changement climatique  
 Préservation de la biodiversité  
 Augmentation potentiel séquestration carbone

**GAIN CO2**

/

**CONTEXTE**

Actuellement le magasin de l'Ayotte sur la commune d'Ay-sur-Moselle propose des produits issus de l'agriculture locale.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Créer des jardins partagés sur le territoire
- Développer les marchés de producteurs locaux.
- Créer un annuaire des producteurs en circuits-courts sur le territoire structures (lien avec l'action 16).
- Un projet de maraîchage biologique municipal est en cours sur la commune de Mondelange mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Moselle et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy : alimenter les habitants et la cantine en légumes et fruits d'origine biologique produits sur place par une entreprise d'insertion sociale.
- La Communauté de communes pourrait accompagner l'installation d'un magasin de produits locaux sur le territoire.
  - Recenser les pistes possibles : filières et produits ciblés, consommation ciblée, facteurs de réussite
  - Etude de faisabilité
  - Constitution et accompagnement d'un groupe projet dans la mise en œuvre
  - Promouvoir un partenariat avec les restaurants scolaires (cf. action 21)

**MOYEN FINANCIER :** /

**MOYEN HUMAIN :** 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de lieux de consommation en circuit-court  
Chiffre d'affaire total des commerçants en circuits-courts

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLES :**

Habitants, écoles

**PARTENAIRES :**

Chambre d'Agriculture, lycée agricole

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

**GAIN CO2**

/

**CONTEXTE**

Il existe déjà une cuisine centrale à Maizières-lès-Metz et Talange notamment.

La loi Egalim (loi n°2018-938 du 30.10.2018) prévoit l'objectif de 50% de produits locaux et bio dans les cantines en 2022.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Mise en place de cuisines centrales pour la restauration scolaire et pour la restauration collective des maisons de retraite :

- engager des discussions avec le Département de la Moselle pour inclure les collèges dans la démarche
- étude par les équipes de la Chambre d'agriculture de Moselle.
- identifier le besoin : nombre de repas, profils des convives.
- réfléchir à la structure la plus appropriée (cuisine centrale au niveau des communes ou de la communauté de communes, gestion en régie, concédée...).
- étude de la faisabilité d'un approvisionnement local et bio pour les cantines du territoire.
- accompagnement par la Chambre D'Agriculture et de la Région Grand Est sur l'écriture du cahier des charges adapté.

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes, Conseil Départemental 57, Chambre d'Agriculture

**CIBLES :**

Ecoles et restauration collective

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** Le coût de fonctionnement est généralement équivalent. Il peut être nécessaire de réaménager les cuisines.

**MOYEN HUMAIN :** 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

**INDICATEURS DE SUIVI**

% de cantines en cuisine centrale

Nombre de repas à 50 % bio et local servis

**GAIN CO2**

/

**CONTEXTE**

Les communes de Plesnois et D'Argancy ont déjà des bâtiments à ossature bois (logements seniors construits par la communauté de communes.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Assurer un rôle d'exemplarité des communes en choisissant la construction bois pour les bâtiments publics (gymnase, piscine...) : peu transformé donc peu émetteur de GES lors de sa fabrication, bon isolant, régule l'humidité, stocke le carbone et parfaitement compatible avec les obligations de sécurité incendie.
  - Communiquer auprès des architectes, entreprises du bâtiment présentes sur le territoire (par exemple par l'intermédiaire du Club entreprises)
  - Structurer la filière bois locale en favorisant les rencontres entre les différents acteurs et les entreprises du bâtiment
- Point d'attention sur la qualité du bois et son vieillissement.

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle et communes

**CIBLES :**

Communes

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Adaptation au changement climatique  
Augmentation séquestration carbone

**MOYEN HUMAIN :** 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

**GAIN CO2**

100 tCO<sub>2</sub>e sur la base d'un bâtiment d'une surface de 100 m<sup>2</sup> (soit 0,4 % des émissions du tertiaire)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de m<sup>2</sup> construits avec plus de 50 % (en masse) de bois ou produits bio sourcés

**CONTEXTE**

Certaines communes pratiquent déjà l'extinction partielle de leurs éclairages publics. L'extinction partielle de ses éclairages lui a permis une économie de 45 % de sa consommation d'énergie sur ce poste.

**DESCRIPTION**

- Extinction de l'éclairage public pendant la nuit sur les petites communes du territoire (plages horaires à déterminer par chaque commune : par exemple de minuit à 5 heures à Norroy).
- Réduction de l'intensité lumineuse sur les autres communes.
- Renouvellement des éclairages défectueux par des LED : organiser un groupement d'achat à l'échelle de la Communauté de communes.
- Réduction de l'intensité lumineuse sur les parcs d'activités : baisse de 50 % de l'intensité lumineuse sur le parc des Jonquières 22h à 5h actuellement.
- Proposer des aides de la Communauté de communes pour l'achat de capteurs et de lampe en entrée de maison pour que le manque de lumière ne pose pas de problème et ainsi faciliter l'acceptabilité de la réduction de l'éclairage public

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle et communes

**CIBLE :**

Communes

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**MOYEN FINANCIER :** Non déterminé

Subventions mobilisables : Aides ENEDIS et Certificats d'Economie d'Énergie

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction de la consommation d'énergie finale

**INDICATEURS DE SUIVI**

Consommation totale de l'éclairage public du territoire

**GAIN CO2 :**

500 tCO2e (soit 2 % des émissions du tertiaire)

**CONTEXTE**

La Communauté de Communes Rives de Moselle met en œuvre une campagne d'aide financière pour les travaux d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire (lien avec fiche action 25).

Les travaux éligibles sont les suivants : isolation de la toiture, isolation thermique extérieure, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage.

La durée prévisionnelle du dispositif d'aide est de deux ans. L'objectif est de renouveler ces subventions durant toute la durée du programme d'actions du PCAET.

**DESCRIPTION**

-Poursuivre le versement des aides et ajuster les conditions d'éligibilités :

- suppression de la règle du non cumul avec l'OPAH,
- ouvrir le dispositif au propriétaire bailleurs,
- faire appel à une entreprise certifiée RGE pour les travaux ;
- permettre le cumul des subventions avec celles versées dans le cadre de l'OPAH ;
- créer deux opérations distinctes en lieu et place de l'opération ravalement de façade / isolation thermique extérieure,
- augmenter le délai de réalisation des travaux : 18 mois au lieu de 6 mois.

- Prioriser les bâtiments qualifiés de "passoires énergétiques" (logements dont la consommation est supérieure à 231 kWh/m<sup>2</sup>.an soit avec une étiquette DPE située entre E et G) : via la demande d'une déclaration DPE

**MOYEN FINANCIER** : 900 000 € de subventions par an

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de logements avec étiquette DPE F, G, H, I

Gain énergétique annuel des logements rénovés via subventions collectivité

Nombre de subventions allouées

**PORTEUR**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLE**

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

8 554 tCO<sub>2</sub>e (soit 12 % des émissions du résidentiel)



**CONTEXTE**

Le programme d'information "SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional par la Région Grand Est, vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux du tertiaires privés. Le résidentiel représente un enjeu important en termes de réduction des consommations d'énergie sur le territoire de la CCRM. La rénovation thermique massive du parc de logement apparait comme le premier gisement dans le résidentiel.

**DESCRIPTION**

-S'engager auprès de la Région Grand Est pour le déploiement du programme SARE et organiser sur le territoire un accompagnement des particuliers et des TPE dans leur démarche de rénovation énergétique :

- informer et conseiller gratuitement les ménages et les professionnels du petit tertiaire privé dans leur démarche de rénovation,
  - mettre en réseau les professionnels et faciliter leur relation avec les ménages et les professionnels du petit tertiaire via des actions de sensibilisation, de communication, et d'animation auprès des ménages et du petite tertiaire privé du territoire,
  - accompagner les ménages dans leur projet de rénovation globale et leur proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Dans ce cadre la CCRM prévoit de :
- Adhérer à l'Agence Local de l'Energie et Climat du Pays Messin.
  - Conventionner avec la Société d'Economie Mixte Oktave : la SEM propose une assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des ménages pour les accompagner techniquement, financièrement et juridiquement dans leurs travaux de rénovation énergétique.

**MOYENS FINANCIERS** : 190 k€ sur trois ans avec un cofinancement de 110 k€ € (Région Grand Est et Certificats d'Economie d'Energie SARE)

**MOYEN HUMAIN** : Chargée de mission développement durable – 0,1 ETP / an

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'actes SARE réalisés

Consommation énergétiques finale du territoire

Nombre d'actions de sensibilisation et d'animations réalisées

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLES:**

Habitants, communes, petits tertiaires privés

**PARTENAIRES :**

ALEC du Pays Messin, SEM OKTAVE, Région Grand Est, ANAH

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

**GAIN CO2 :**

/

**CONTEXTE**

Une thermographie aérienne avait été réalisée sur l'ex Communauté de communes de Maizières-Lès-Metz en 2010.

**DESCRIPTION**

- Réalisation d'une nouvelle thermographie aérienne sur le périmètre de la Communauté de communes. Le renouvellement de cette opération permettra d'observer les éventuelles évolutions depuis 2010 et suscitera l'intérêt des habitants sur ce sujet avec un résultat communiquant :

- former les agents à la restitution des résultats,
- organiser un événement pour la restitution des résultats aux habitants du territoire,
- communiquer sur l'action de thermographie sur les sites Internet, dans les journaux..
- rendre disponible et consultable les résultats de la thermographie dans l'ensemble des communes et dans la Communauté de communes.

-Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public :

- Faire suivre la thermographie d'un ensemble d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux et communautaires du territoire engager des travaux de rénovation énergétique.
- réalisation de 9 audits énergétiques sur le patrimoine intercommunal en 2021 et 2022 avec pour objectif un taux de passage à l'acte (réalisation de travaux de rénovation énergétique performants) suite à ces audits énergétiques de minimum 50 %.

**MOYENS FINANCIERS:**

Thermographie aérienne : 27 000 € HT (bureau d'études)

Audits énergétiques : 45 000 subventionné à 50 % par le programme ACTEE

Subventions mobilisables pour les travaux de rénovation énergétiques: aides Climaxion – CEE

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'audits énergétiques réalisés

Nombre d'habitants ayant pris connaissance des résultats de la thermographie

Consommation en GWh/an du bâti

**PORTEUR**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLE**

Communes et habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

630 tCO2e (soit 3 % des émissions du tertiaire)

**CONTEXTE**

Aujourd'hui, la loi oblige les constructions neuves à respecter la réglementation thermique 2012 (bâtiment basse consommation). La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs devrait voir le jour courant 2021 (initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais repoussée à cause du Covid-19).

Les exigences en matière de construction seront amenées à se durcir et l'anticipation de ces évolutions est une opportunité pour la filière BTP/artisans du territoire.

**DESCRIPTION**

- Garantir le respect de la RT2012 (Bâtiment Basse Consommation) et viser dès à présent la RE2020 dans la construction neuve des bâtiments communaux.
- Former les agents et les élus de la communauté de communes et des communes à la RE 2020 par le CEREMA en 2021
- Accompagnement de l'ALEC sur les projets de construction neuve auprès des administrés.
- Sensibilisation des porteurs de projets.

**MOYEN FINANCIER :** 1 200 € de frais formation par le CEREMA

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de formations organisées par la collectivité  
Nombre de participants

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle –  
Communes

**CIBLE**

Acteurs du bâtiments et services urbanismes des  
communes et de la CCRM

**PARTENAIRES :**

CEREMA

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Réduction de la consommation d'énergie finale  
Adaptation au changement climatique

**GAIN CO2 :**

/

**CONTEXTE**

En parallèle de son Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CCRM est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME. L'investissement dans une démarche d'économie circulaire implique de réfléchir à de nouvelles pratiques et filières d'usage, de récupération et de réemploi des produits et des biens consommés à l'échelle du territoire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Dans le cadre de ces deux programmes, la CCRM s'engage à mettre en place des actions en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits :

- . Développer le réseau des acteurs de la réparation sur le territoire afin de favoriser la réparation et le réemploi en déployant le dispositif les Répar'acteurs de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.
- . Implanter une recyclerie sur le territoire : une étude de faisabilité sera réalisée à ce sujet. En complément de l'allongement de la durée des vie des produits, les recycleries sont également de bons moyens d'agir sur la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets.
- . Déployer et soutenir la mise en œuvre de repair-café : deux projets sont en réflexion sur le territoire (Maizières-lès-Metz et Charly-Oradour).
- . Promouvoir auprès de la population les actions déjà en place (Café Fauve à Norroy-le-Veneur) ou à venir via l'ensemble des moyens de diffusion de la Communauté de Communes. Sensibiliser les habitants à la réutilisation, la réparation et au réemploi. Promouvoir les différentes manifestations de revente ou d'échange par des particuliers sur le territoire (brocantes, trocs, bourses aux jouets...).

**MOYEN FINANCIER :** 17 k€ HT étude de faisabilité (bureau d'études) subventionnée à 70 % par l'ADEME.

**MOYENS HUMAINS :** Chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de communication et de sensibilisation (0,2 ETP).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'entreprises engagées dans le réseau des Répar'acteurs  
 Implantation d'une recyclerie  
 Nombre de Repair-café organisé  
 Suivi du nombre de « clients » / listing des objets réparés lors des Repair-café  
 Quantités de déchets évités

**GAIN CO2 :**

300 tCO2e  
 Sur la base d'une réduction de 5% des déchets des ménages

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes

**CIBLE**

Habitants / artisans

**PARTENAIRES :**

ADEME, CMA 57, MDesign

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
 Réduction des polluants atmosphériques  
 Réduction de la consommation d'énergie finale

**CONTEXTE**

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe comme objectif une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2025. Le Paquet pour l'Économie Circulaire adopté en juin 2018 avance cette obligation au 31 décembre 2023. Cette obligation vise à mettre en œuvre des solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé, broyage, paillage...) et/ou de collectes séparées des biodéchets (porte à porte ou apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Pour anticiper cette évolution la CCRM réalise une étude de faisabilité pour étudier l'opportunité d'instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets des ménages incluant une collecte séparée de ces derniers en vue de leur valorisation, d'un point de vue technique, économique et organisationnel. L'objectif de cette action est également de continuer les actions en termes de prévention et de gestion de proximité des biodéchets menées sur le territoire et de les optimiser à la suite de cette étude de faisabilité :

. Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Réaliser des diagnostics déchets dans les cantines ou gros producteurs de biodéchets et établir un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire par exemple lors du Défi Déclics de Climaxion (action 36).

. Renouveler la promotion du compostage :

Renouveler et animer le réseau des guides composteurs, mettre en place des relais dans la population pour nourrir la dynamique, promouvoir les jardins partagés, avoir des communes exemplaires en

**MOYENS FINANCIERS :** 29 k€ étude de faisabilité (bureau d'études) subventionnée à 70 % par l'ADEME

Diagnostic gros producteurs : 50 k€ HT (bureau étude)

Subventions mobilisables = appels à projet de l'ADEME

**MOYENS HUMAINS :** chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de sensibilisation (0,2 ETP).

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes

**CIBLE**

Habitants / artisans

**PARTENAIRES :**

ADEME

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Réduction des polluants atmosphériques

Réduction de la consommation d'énergie finale

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de composteurs individuels et collectifs distribués

Nombre d'animations sur le compostage et le gaspillage alimentaire

Nombre d'audits réalisés chez les gros producteurs de biodéchets

Quantité de biodéchets triés

**GAIN CO2**

3000 tCO2e sur la base d'un traitement de la fraction fermentescible des biodéchets des ménages en compost

**CONTEXTE**

L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers en plastique est un point fort de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle stipule que les collectivités doivent se mettre en ordre de marche pour étendre les consignes d'ici la fin 2022, en respectant les prérequis issus de l'expérimentation effectuée par les éco-organismes. La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

La candidature de « Rives de Moselle » a été retenue en décembre 2019 dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'éco-organisme CITEO, pour un passage aux extensions des consignes de tri. Cette évolution nécessite la mise en œuvre de modalités pratiques avant son application en janvier 2021 (initialement prévue au 1<sup>er</sup> juin 2020 mais reportée en janvier 2021 à cause de la Covid-19) :

- . Pré-lancement de l'opération : présentation aux élus et pré-information aux acteurs concernés.
- . Sensibilisation et mobilisation des relais dans leur rôle de prescription et d'information pour accompagner les habitants dans le changement.
- . Formations du personnel de collecte et des agents.
- . Campagnes de communication sur les camions de collecte, dans le calendrier du tri et sur les différents supports de communication de la collectivité.
- . Information et accompagnement des ménages aux nouveaux gestes de tri.

**MOYEN FINANCIER :**

Budget : 40 k€ pour les frais de communication

**MOYEN HUMAIN:**

Ambassadeur du tri : création des outils de communication, formations à l'extension des consignes de tri (0,1 ETP).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Taux de valorisation des déchets plastiques détournés du stockage  
Quantité d'ordures ménagères résiduelles

**GAIN CO2**

600 tCO2 (en moyenne + 4kg /hab/an d'emballages sont recyclés via l'extension des consignes de tri)

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle – CITEO

**CIBLE :**

Habitants, entreprises

**PARTENAIRES :**

CITEO

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Réduction des polluants atmosphériques  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**CONTEXTE**

La loi TECV prévoit une réduction de 50 % de la mise en décharge à l'horizon 2025 et des objectifs ambitieux en matière de valorisation. Cela impose d'une part de mieux consommer (acheter durable) et de mieux recycler/réparer/réutiliser pour atteindre un taux de recyclage plus important.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Au regard de l'orientation prise dans la réglementation, il apparaît primordial de revoir la politique de traitement des déchets ménagers et assimilés qui pèse pour le premier poste d'émission (en comparaison à l'ensemble des ses autres compétences). La solution d'incinération va être déployée sur la Communauté de Communes Rives de Moselle dès 2020. Les déchets vont être progressivement détournés du stockage vers l'Unité de Valorisation Énergétique d'HAGANIS dans les années à venir. Cette option, qui est plus onéreuse, génère une baisse significative des émissions de GES. La valorisation énergétique sur le site d'HAGANIS permet la production de vapeur destinée à alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz.

La CCRM mènera en parallèle, des actions pour réduire à la source des déchets en sensibilisant le territoire à la prévention des déchets (réduction du plastique, des emballages etc.), en relançant le compostage, (cf. action 28 ), en promouvant la réparation et le réemploi (cf. action 29) en optimisant les filières de collecte (cf. action 30), dans l'optique de réduire le tonnage envoyé en incinération et ainsi le coût du traitement pour la collectivité.

**MOYEN FINANCIER** : surcoût lié au traitement par incinération

**MOYENS HUMAINS** : chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de sensibilisation (0,2 ETP)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Quantité de déchets enfouis  
Quantité de déchets incinérés  
Emissions de GES

**GAIN CO2**

7 000 tCO<sub>2</sub>e  
Soit 13 % des émissions de déchets

**PORTEUR**

Communauté de communes Rives de Moselle

**CIBLE**

L'ensemble des acteurs du territoire

**PARTENAIRES :**

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
Réduction de la consommation d'énergie finale

**CONTEXTE****DESCRIPTION**

-Recrutement d'un chargé de mission développement durable qui remplira les missions suivantes :

- suivi de la démarche « développement durable » de la collectivité ;
- pilotage, mise en œuvre, animation et suivi du programme d'actions du PCAET ;
- gestion des projets et accompagnement ;
- sensibilisation des élus, des équipes de la CCRM et des communes ;
- participation à l'animation de réseaux techniques et d'élus locaux, au renforcement de la coopération avec les villes, la Région et les acteurs locaux ;
- participation à l'organisation d'événements ;
- gestion des partenariats avec les différents partenaires locaux (ATMO Grand Est, club entreprises, ADEME, chambres consulaires, etc... ;
- mises à jour du bilan gaz à effet de serre qui permettra pour évaluer l'efficacité des actions.

- Création d'un Comité de Pilotage pour le suivi du PCAET, composé, pour chaque commune, d'un élu communautaire ou municipal et d'un représentant de la société civile dans une logique de participation citoyenne. Ce comité pourra inviter d'autres « acteurs concernés » après accord de ses membres.

**MOYEN FINANCIER** : poste subventionné par l'ADEME dans le cadre du CODEC

**MOYEN HUMAIN** : Chargée de mission développement durable - 1 ETP

**INDICATEURS DE SUIVI**

Recrutement du chargé de mission développement durable

Nombre de réunions réalisées par le COPIL

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes, administrés

**CIBLES :**

Ensemble des acteurs du territoire

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé



**CONTEXTE**

La formation du personnel et des élus fait partie des axes essentiels pour l'appropriation des thématiques par les collectivités.

**DESCRIPTION**

- Garantir la formation et la sensibilisation du personnel et des élus des communes et de la Communauté de communes sur les questions de développement durable.
- Organiser des visites de sites.
- Recensement des besoins des élus et agents pour une intégration des enjeux climat-énergie dans les services/missions.
- Recensement des formations existantes.

Les sujets des formations pourraient être :

- Les réglementations thermiques
- l'économie circulaire
- Développement durable et gaz à effet de serre
- prévention et tri des déchets
- Adaptation au changement climatique
- Intégration du développement durable dans les documents de planification

**MOYEN FINANCIER** : 3 000 € (fiches actions 27 et 37)

**MOYEN HUMAIN** : 0,1 ETP Chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 36 et 37)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'heures de formation sur les thématiques du développement durable  
 Nombre d'élus formés  
 Nombre d'agents formés

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLES :**

Elus et agents

**PARTENAIRES :**

Région Grand Est, ADEME, Réseau CAE SCoTAM

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES  
 Lutte contre la pollution atmosphérique  
 Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé

**CONTEXTE**

Le Projet de Territoire prévoit la constitution sur notre territoire d'un Conseil de développement économique, social et environnemental (CESE), en vertu de l'article 80 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, représentatif de la société civile. Le Projet de Territoire sera une opportunité pour mobiliser les forces vives.

**DESCRIPTION**

- Instaurer le principe de commissions citoyennes au niveau de la Communauté de communes : la création de commissions citoyennes sur des sujets relatifs à de futurs projets liés au développement durable (par exemple unité de méthanisation, borne GNV, éolienne, plateforme déchets, ...) doit permettre l'appropriation du sujet et des futurs projets par la population. Elle assure la mise en place d'une démarche de concertation pérenne dans la collectivité.
- Démarche :
  - appel à candidature le plus large possible ;
  - tirage au sort des membres de la commission parmi les candidats ;
  - montée en compétence de la commission : prise de connaissance des documents existants ; intervention d'experts, discussion avec les services techniques ;
  - la commission rend un avis ;
  - présentation aux élus et prise de position ;
  - publication de l'avis et de la prise de position des élus.

**MOYEN FINANCIER :** Aucun

**MOYENS HUMAINS :** Chargés de mission grands projets, développement durable, mobilité et économie et innovation pour animer les commissions.

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de rapports rendus par le CESE ou par les commissions spécifiques  
Nombre de membres du CESE ou des commissions spécifiques

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLES :**

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé

**CONTEXTE**

La Communauté de Communes doit être porteuse d'engagements environnementaux, l'inscription de clauses environnementale dans les marchés publics est un moyen d'y répondre.

Cette action présente dans le plan d'actions du CODEC est à réaliser en parallèle de cette dernière.

**DESCRIPTION**

- Former et sensibiliser dans un premiers temps les services administratifs et achats : formation dispensée par un bureau d'études et participation au aux groupes de travail de la Région Grand Est.
- Intégrer et promouvoir l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics :
  - Analyser les besoins et réaliser un état des lieux des pratiques, déterminer les axes d'amélioration, bâtir une stratégie ; réaliser un plan d'actions et prioriser.
  - Réaliser des achats écoresponsables de fournitures : produits labellisés éco-responsable, substituer certains produits jetables comme les gobelets et bouteille d'eau ; faire un benchmark des fournisseurs locaux.
  - Prise en compte de l'économie circulaire dans la rédaction des marchés : sélectionner 1 ou 2 marchés « phares » de la collectivité et y intégrer des critères économie circulaire.
- Ecriture d'une charte d'achats responsables pour la Communauté de communes et mise en œuvre de la charte.

**MOYEN FINANCIER :** 1500 euros de frais de formation aux achats durables par un bureau d'études.

**MOYEN HUMAIN :** 0,1 ETP chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 34 et 37)

**INDICATEURS DE SUIVI**

% d'achats (en €) réalisé dans le cadre de la charte achat durable

% de changement de pratiques/services/produits vers des modes de consommation responsable

% de clauses d'économie circulaire supplémentaires dans les marchés publics

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle

**CIBLES :**

Agents de la CCRM et des communes

**PARTENAIRES :**

Région Grand Est

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé

**CONTEXTE**

En France, près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont issues de la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats. La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable sont des éléments essentiels pour favoriser la mobilisation mais surtout l'évolution des pratiques individuelles vers de simples écogestes.

**DESCRIPTION**

- Cette sensibilisation peut se faire via :
  - l'organisation de réunions publiques, d'évènements ou manifestations (par exemple à l'occasion de la Semaine Européenne du développement durable, de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, etc.) ;
  - la venue du bus pédagogique « Mon appart Eco Malin » ;
  - les outils de communication de la CC Rives de Moselle et des communes
- Création d'un guide de l'écocitoyen à destination de l'ensemble des ménages du territoire : éventail d'informations et d'astuces à pratiquer au quotidien pour protéger sa santé et l'environnement.
- Participation au défi DECLICS « Familles à énergie positive du Grand Est » soutenu par Climaxion : accompagner les usagers qui souhaitent s'engager pour le climat et l'écologie à leur échelle par l'organisation de défi unique qui regroupe plusieurs thématiques liées à l'écologie (déchets, énergies et eau) : se fixer pour objectif de réduire leurs consommations d'eau et d'énergie et leur quantité de déchets de 10 % par rapport à l'année précédente.
- Sensibilisation à l'efficacité énergétique en partenariat avec l'ALEC du Pays Messin (fiche action 25).

**MOYEN FINANCIER :** 10 000 € création du guide écocitoyen

**MOYEN HUMAIN :** 0,1 ETP chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 34 et 36)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'évènements avec visée sensibilisatrice  
Nombre de personnes sensibilisées

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLE :**

Habitants

**PARTENAIRES :**

ADEME, ALEC du Pays Messin

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

1 500 tCO2e (soit 2% des émissions du résidentiel)

**CONTEXTE**

Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au développement durable. L'objectif est d'arriver à une évolution des pratiques.

**DESCRIPTION**

- Déployer le programme « WATTY à l'école » à destination des élèves des écoles maternelles primaires avec l'entreprise EcoCO<sub>2</sub> : sensibilisation au développement durable via des animations en classe et des évènements en cours d'année scolaire : sensibilisation générale ; éclairage, réchauffement climatique, chauffage et climatisation, mobilité durable, consommations électriques, eau :
  - Programme sur un ou deux ans : 3 ateliers sont animés par an et par classe par un intervenant spécialisé.
  - Outils pédagogiques fournis aux enseignements pour qu'ils puissent réaliser des animations courtes pendant l'année scolaire afin de rappeler aux élèves les écogestes.
  - Distribution de kits aux élèves pour mettre en pratique les écogestes à la maison et sensibiliser les parents.
- Organiser régulièrement des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires du territoire : tri et à la prévention des déchets, compostage, gaspillage alimentaire, économie d'énergie et d'eau etc.
- Utiliser les visites de « Mon appart Eco Malin » comme outil pédagogique.
- Se rapprocher de GRDF pour envisager l'utilisation des KITS de sensibilisation au besoin.

**MOYEN FINANCIER** : 1 000€ à 1500€ par classe pour le programme « Watty à l'école »

Subventionné à 77 % du coût total plafonné à 1000€/classe/an par les CEE

**MOYENS HUMAINS** : 0,2 ETP (chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri)

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'interventions en école par an

Nombre d'élèves sensibilisés

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

**CIBLES :**

Habitants

**PARTENAIRES :**

ATMO Grand Est, Entreprise EcoCO<sub>2</sub>, association LER

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

1 500 tCO<sub>2</sub>e (soit 2% des émissions du résidentiel)

**CONTEXTE**

Les acteurs économiques sont des acteurs essentiels de la démarche air-climat-énergie. Le Club Entreprises Rives de Moselle permettra entre autres de promouvoir auprès des entreprises une démarche développement durable. En janvier 2019, une 1ère intervention sur la thématique "Les enjeux environnementaux sur le territoire" a été organisée.

**DESCRIPTION**

- Déployer l'opération Éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et la Chambre de Commerces et d'Industrie Moselle Métropole Metz : accompagner les artisans et les commerçants à mettre en œuvre des actions dans le respect des principes de Développement Durable : objectif de 20 artisans et artisans-commerçants labellisés en 2021.
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire en partenariat avec les chambres consulaires :
  - mise en place de réunion d'information sur le territoire,
  - promouvoir le dispositif TPE / PME gagnantes sur tous les coûts et se servir de cet outil pour agir sur la prévention des Déchets d'Activités Economiques (DAE),
  - promouvoir des accompagnements à l'éco-conception,
  - sensibiliser à l'achat privé responsable,
  - promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (en lien avec l'action 40) à travers une 2<sup>ème</sup> réunion qui permettrait de mobiliser les premières entreprises intéressées.
- Profiter de l'existence du Club Entreprises pour organiser des événements en lien avec le développement durable.
- Promouvoir les plans de déplacements inter-entreprises au niveau des principales zones d'activités.

**MOYENS FINANCIERS** : 12 000 € opération Eco-défis – 5000 € budget communication/animation

**MOYEN HUMAIN** : 0,1 ETP chargée de mission développement durable

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'évènements organisés

Nombre global d'entreprises sensibilisées à l'économie circulaire et aux différents piliers

Nombres d'entreprises engagées dans un programme d'économie circulaire existant ou à venir

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle,  
CMA 57 , CCI 57

**CIBLES :**

Entreprises

**PARTENAIRES :**

ADEME, Club Entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé

**CONTEXTE**

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un champ de l'économie circulaire qui a pour objectif de développer des modes d'organisations inter-entreprises par des échanges de flux (ex : les déchets des uns deviennent les matières premières des autres) ou une mutualisation de besoins (ex : groupement d'achat d'énergie, de ressources, de services...). Son objectif général est de produire tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et d'énergies.

**DESCRIPTION**

La CCRM souhaite sensibiliser les entreprises et industriels aux enjeux de l'EIT, les aider à mettre en place des actions leur permettant notamment de réduire leurs coûts, de revoir leur organisation interne, de repenser leur cycle de production, de favoriser le dialogue social et de protéger l'environnement.

- Présenter les principes de l'EIT aux entreprises dans le but d'identifier et mobiliser un groupe d'entreprises volontaires (lien fiche action 39).
- Etudier le métabolisme des flux sur le territoire concerné : diagnostic des flux entrants et sortants sur les plans qualitatifs et quantitatifs.
- Mettre en place des ateliers de détection de synergies entre les entreprises et industriels.
- Identifier les pistes de synergies et les actions possibles.
- Mettre en place les premières actions identifiées.
- Animer, suivre et élargir la démarche sur le territoire.

**MOYEN FINANCIER** : entre 10 000 € et 30 000 € selon les ambitions

**MOYEN HUMAIN** : chargé de mission stratégie économie et innovation / Chargée de mission développement durable

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'entreprises engagées dans la démarche  
Nombre de synergies mises en œuvre

**PORTEUR :**

Communauté de Communes Rives de Moselle,

**CIBLES :**

Entreprises

**PARTENAIRES :**

Club Entreprises Rives de Moselle, ADEME

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

**GAIN CO2 :**

Non déterminé